

Service instructeur : Direction Finances
Rapporteur : Denis LENORMAND

Délibération du conseil municipal - 2026CM1-DEL009 Séance du 11 février 2026

L'an deux mille vingt six, le onze février à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 4 février 2026, s'est réuni à l'hôtel de ville sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Maire

Étaient présents : Nicolas CRIAUD, Ghislaine OLLIVAUD HERVOCHE, Frédéric DUNET, Florence PENOT-MARTINEAU, Denis LENORMAND, Audrey PERDEREAU, Catherine LACROIX, Laurent CHASSAING, Jacques GUIHENEUF, Rose-Anne MOREAU, Joseph GAULTIER, François FONTAINE, Joëlle URVOIS, Gwenaëlle MORVAN, Gwendoline MORAND-GABARD, Caroline LEBEAU, Stéphane SIMON, Corine JOSSO, Delphine CORBIERE, Vincent BELLIARD, Jérôme GRASSET, Mercedes FORGE, Jean-Noël DESBOIS, Gaëlle ESTAY, Alain LE GENTIL, Jean-Luc BAHOLET, Sylvie COSTES, Anouk PAOLOZZI-DABO, Emmanuelle SOALHAT.

Étaient excusées : Xavier FOURNIER donne pouvoir à Nicolas CRIAUD - Charles de KERSABIEC donne pouvoir à Sylvie COSTES - Yannick DANIO donne pouvoir à Anouk PAOLOZZI-DABO.

Était absent : Guillaume GENRE.

Secrétaire de Séance : Laurent CHASSAING

Objet : Adoption du budget primitif 2026 de la Ville de Guérande

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2, relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances locales ;

Vu la délibération n°2025/131 du 17.12.2026 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire ;

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 annexé à la présente délibération ;

Vu les observations de la Commission Ressources humaines et finances en date du 3 février 2026 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **ADOpte** le budget primitif 2026 de la Ville de Guérande.

La maquette officielle a été remise aux conseillers municipaux sous format numérique. Un exemplaire papier de cette maquette est consultable en Mairie, aux jours et heures d'ouverture.



Accusé réception – Ministère de l'Intérieur

044-21440069-20260211-lmc13797-BF-1-1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12/02/26

Publication : 12/02/26

VOTE : à la majorité - 10 Contre (Mercédès FORGE - Jean-Noël DESBOIS - Gaëlle ESTAY - Alain LE GENTIL - Charles de KERSABIEC - Jean-Luc BAHOLET - Sylvie COSTES - Yannick DANIO - Anouk PAOLOZZI-DABO - Emmanuelle SOALHAT)



Nicolas CRIAUD
Maire

Secrétaire de séance :

Pour le Maire,

Laurent CHASSAING

Adjoint Jeunesse, Sport, Prévention, Santé

